

Evry-Courcouronnes, le 24 MARS 2021

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les Maires

Objet : Déploiement du programme national ponts

Dans le cadre du déploiement du programme national ponts, engagé le 10 février 2021, dans le cadre du plan de relance vous avez été destinataire d'un courriel du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema), vous invitant à candidater au programme pour manifester votre souhait de participer à ce programme.

Le programme proposé consiste dans une première phase "recensement et connaissance" à inventorier les ouvrages d'art et à remettre aux communes un "carnet de santé" des ponts et des murs de soutènement. Ce recensement sera réalisé par des bureaux d'études sous l'égide du Cerema. Une seconde phase d'évaluation permettra, pour les ouvrages les plus sensibles, de réaliser un diagnostic plus approfondi de l'ouvrage. À l'issue de cette seconde phase, le "carnet de santé" de l'ouvrage sera enrichi.

Votre commune est éligible à ce programme et pourra bénéficier de cette offre de prestation gratuite qui se veut une aide dans vos missions d'entretien et de surveillance de vos ouvrages d'art. Afin que les prestations de recensement et d'évaluation puissent être conduites, les communes intéressées, propriétaires des ouvrages, doivent donner leur accord à leur réalisation. En cas de transfert de la voirie à l'intercommunalité, il vous appartient de prendre l'attache de cette dernière, afin d'avoir son accord pour la participation à ce programme. Aussi, je vous invite à traiter avec la plus grande attention le questionnaire en ligne du Cerema, avant le 31 mars 2021, date limite pour manifester votre intérêt et ainsi bénéficier du programme. Les liens d'accès personnalisés à cette enquête vous ont été transmis récemment par courriel.

Si vous rencontrez des obstacles pour répondre à l'enquête en ligne (courriel/questionnaire non reçu, lien inactif, ...), je vous invite à contacter les services de l'État, à l'adresse ci-après, en fournissant l'ensemble des données de contact : nom, téléphone, email afin qu'un nouveau lien d'enquête vous soit transmis, ddt-programme-national-ponts@essonne.gouv.fr.

Mes services sont engagés à vos côtés, tout au long du programme, pour faciliter et concrétiser son déploiement dans vos territoires.

Pour de plus amples informations sur le programme national ponts, je vous invite à consulter le site internet dédié sur le site du Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts>.

Les services de la direction départementale des territoires (DDT) restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Le Préfet


Eric JALON

Copie : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement d'Evry
Monsieur le sous-préfet d'Étampes
Monsieur le sous-préfet de Palaiseau
Monsieur le sous-préfet à la relance
Monsieur le président du Conseil départemental de l'Essonne
Madame la présidente de la Communauté de communes du Pays de Limours
Monsieur le président de la Communauté de communes du "Dourdannais en Hurepoix"
Monsieur le président de la Communauté de commune de "Entre Julne et Renarde"
Monsieur le président de la Communauté de commune du Val d'Essonne
Monsieur le président de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne
Monsieur le président de la Communauté de commune des 2 Vallées
Monsieur le président de la Communauté d'agglomération de "Coeur d'Essonne"
Monsieur le directeur territorial Île-de-France du Cerema
Monsieur le Président de l'Union des Maires de l'Essonne (UME)
Monsieur le Président de l'association des Maires ruraux de l'Essonne (AMR)